

Avis n° 2009-0115
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 12 février 2009
sur le dossier tarifaire de La Poste du 12 janvier 2009
relatif aux produits nationaux du colis relevant du service universel

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L. 1, L 2, L. 5-2, 3°, R. 1, R. 1-1-10 et R. 1-1-13 ;

Vu l'avis n° 2008-0002 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 février 2008 sur le dossier tarifaire de La Poste du 13 décembre 2007 relatif aux produits nationaux du colis relevant du service universel ;

Vu l'avis n° 2008-1070 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 18 septembre 2008 relatif à une proposition de modification substantielle du catalogue des prestations relevant du service universel et du secteur réservé concernant le lancement de l'offre « Mini Max » ;

Vu la décision n° 2008-1286 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 18 novembre 2008 sur les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées par La Poste à la date du 15 décembre 2008 ;

Vu le dossier tarifaire décrivant les évolutions tarifaires des produits nationaux du Colis, envoyé par La Poste le 12 janvier 2009 et enregistré par l'Autorité le 13 janvier 2009 ;

Vu les éléments envoyés par La Poste le 2 février 2009 et enregistrés par l'Autorité le 2 février 2009 ;

Vu les éléments complémentaires envoyés par La Poste le 10 février 2009 et enregistrés par l'Autorité le 11 février 2009 ;

Après en avoir délibéré le 12 février 2009,

1. Contexte réglementaire

L'article L. 2 du code des postes et des communications électroniques prévoit que « *La Poste est le prestataire du service universel postal (...)* ».

L'article L. 5-2, 3° du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes « (...) *est informée par le prestataire du service universel, préalablement à leur entrée en vigueur (...), des tarifs des prestations du service universel non réservées. Elle peut rendre public son avis* ».

L'article R. 1-1-13 du code des postes et des communications électroniques précise que « *La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services non réservés relevant du service universel (...)* ».

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a décidé des caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel par sa décision n° 2008-1286 en date du 18 novembre 2008 qui limite à 2,3 % en moyenne annuelle, sur la période 2009-2011, l'augmentation globale des tarifs des prestations relevant du service universel postal (réservées et non réservées) et à 2 % en moyenne annuelle l'augmentation globale des prix des produits égrenés affranchis par machine à affranchir.

2. Présentation de l'offre concernée

La Poste a présenté le 12 janvier 2009 un dossier tarifaire portant description des évolutions des offres Colissimo et Colissimo Recommandé pour une mise en œuvre le 2 mars 2009. Ce dossier relève de la procédure d'avis facultatif rendu par l'Autorité.

L'Autorité l'a examiné au regard de ses caractéristiques propres mais également aussi au regard de la faculté pour les consommateurs de disposer d'une offre alternative pour l'envoi de petits objets sur laquelle ils soient suffisamment informés.

En effet, dans son avis n° 2008-0002 relatif aux produits nationaux du colis relevant du service universel, l'Autorité avait conclu : « (...) *que le niveau et l'évolution des tarifs des colis du service universel ne se conçoivent que sous réserve de l'existence d'une offre complémentaire à un tarif équivalent ou proche du tarif « lettre », pour des envois d'un format standard adapté au dépôt et à la remise en boîtes aux lettres et permettant son usage pour une variété suffisante d'objets dont la valeur ne justifie pas le recours au Colissimo* ».

Ce dossier concerne deux produits (Colissimo et Colissimo Recommandé) proposés par deux canaux de commercialisation différents : guichet et Internet.

Le Colissimo Guichet

- le Colissimo est un produit, délivré en 48 heures dans la boîte aux lettres des destinataires, qui comprend un système de suivi, une indemnisation à hauteur de 23 € par kilogramme de poids

brut en cas de perte, de vol ou de détérioration, en application du nouveau régime de responsabilité des opérateurs postaux établi par l'article L. 7 du code des postes et des communications électroniques ;

- l'offre Colissimo « affranchissement en ligne » : ce nouveau canal de commercialisation est ouvert au public depuis le 7 janvier 2008. Avec cet outil, le client peut affranchir, de chez lui, les produits de la gamme Colissimo : le client se connecte au site internet (colissimo.fr), choisit les caractéristiques de son envoi (poids, assurance, mode de livraison), paie en ligne et édite lui-même son bordereau de transport. Ce bordereau est collé sur le produit, et le client dépose le produit au guichet de son bureau de poste.

Le Colissimo Recommandé Guichet

- le Colissimo Recommandé est un produit remis contre signature en 48 heures, qui comprend une preuve de dépôt et de distribution, un système de suivi et une indemnisation soit, à hauteur de 23 € par kilogramme de poids brut en cas de perte, de vol ou de détérioration, soit forfaitaire de 50 €, 200 €, 400 €, 600 € ou 800 €, selon le taux de recommandation (R1, R2, R3, R4, ou R5) ; en outre, le client peut souscrire, dans le cadre de cette offre, l'option avis de réception ;
- l'offre Colissimo Recommandé « affranchissement en ligne » : elle correspond à la gamme Colissimo décrite précédemment exceptions faites des options d'avis et de contre-remboursement techniquement non disponibles.

Pour ces deux produits (Colissimo et Colissimo Recommandé), La Poste s'engage sur les délais de distribution par une indemnisation de l'expéditeur en cas de retard dans la livraison en offrant la gratuité pour le prochain envoi d'un Colissimo ou Colissimo Recommandé dans la même catégorie.

3. Description de la demande d'évolution tarifaire de La Poste

Le présent dossier comporte deux évolutions tarifaires sur les produits Colissimo et Colissimo Recommandé ainsi que la grille tarifaire correspondant aux produits affranchis par Internet.

L'offre Colissimo

La Poste souhaite procéder à une augmentation des tarifs de 3,55 % en moyenne, soit de 20c à 65c d'euro suivant les tranches de poids. Cette évolution tarifaire est la suivante :

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Hausse
0 - 500 g	5,30 €	5,50 €	3,77 %
500 g - 1 kg	6,50 €	6,70 €	3,08 %
1 - 2 kg	7,40 €	7,65 €	3,38 %
2 - 3 kg	8,30 €	8,60 €	3,61 %
3 - 5 kg	10,10 €	10,50 €	3,96 %
5 - 7 kg	11,90 €	12,40 €	4,20 %
7 - 10 kg	14,60 €	15,25 €	4,45 %
10 - 15 kg	16,60 €	17,25 €	3,92 %
15 - 20 kg	22,60 €	23,25 €	2,88 %

Les quatre premières tranches de poids, [...], enregistrent une hausse moyenne de + 3,46 %, pour une fourchette d'augmentation faciale par tranches, comprise entre 20c et 30c d'euro.

Concernant le Colissimo Recommandé, La Poste n'envisage pas d'autre hausse que celles induites par le Colissimo, les tarifs du droit de recommandation et de l'accusé de réception restant inchangés.

La hausse moyenne s'établit à 2,64 %, soit de 20c à 65c d'euro suivant les tranches de poids et le taux de Recommandation (R1 à R3).

Colissimo Recommandé R1

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Hausse
0 - 500 g	7,60 €	7,80 €	2,63 %
500 g - 1 kg	8,80 €	9,00 €	2,27 %
1 - 2 kg	9,70 €	9,95 €	2,58 %
2 - 3 kg	10,60 €	10,90 €	2,83 %
3 - 5 kg	12,40 €	12,80 €	3,23 %
5 - 7 kg	14,20 €	14,70 €	3,52 %
7 - 10 kg	16,90 €	17,55 €	3,85 %
10 - 15 kg	18,90 €	19,55 €	3,44 %
15 - 20 kg	24,90 €	25,55 €	2,61 %

Colissimo Recommandé R2

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Hausse
0 - 500 g	8,50 €	8,70 €	2,35 %
500 g - 1 kg	9,70 €	9,90 €	2,06 %
1 - 2 kg	10,60 €	10,85 €	2,36 %
2 - 3 kg	11,50 €	11,80 €	2,61 %
3 - 5 kg	13,30 €	13,70 €	3,01 %
5 - 7 kg	15,10 €	15,60 €	3,31 %
7 - 10 kg	17,80 €	18,45 €	3,65 %
10 - 15 kg	19,80 €	20,45 €	3,28 %
15 - 20 kg	25,80 €	26,45 €	2,52 %

Colissimo Recommandé R3

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Hausse
0 - 500 g	9,70 €	9,90 €	2,06 %
500 g - 1 kg	10,90 €	11,10 €	1,83 %
1 - 2 kg	11,80 €	12,05 €	2,12 %
2 - 3 kg	12,70 €	13,00 €	2,36 %
3 - 5 kg	14,50 €	14,90 €	2,76 %
5 - 7 kg	16,30 €	16,80 €	3,07 %
7 - 10 kg	19,00 €	19,65 €	3,42 %
10 - 15 kg	21,00 €	21,65 €	3,10 %
15 - 20 kg	27,00 €	27,65 €	2,41 %

L'offre Colissimo « Affranchissement en ligne »

La Poste propose désormais la création d'une ligne tarifaire spécifique qui, prenant en compte les économies de traitement, incorpore une remise de 5 % sur les tarifs Colissimo et Colissimo Recommandé. Cette remise s'applique de manière uniforme à l'ensemble de chaque grille tarifaire Colissimo et Colissimo Recommandé.

4. Analyse économique

Evolution du price cap

L'évolution tarifaire faisant l'objet du présent avis est compatible avec le niveau retenu par l'Autorité pour l'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal dans sa décision n° 2008-1286 (2,30 % en moyenne annuelle). Elle contribue à hauteur de 0,08 % à l'augmentation des tarifs du service universel sur le périmètre de référence, dont 0,07 % en 2009 et 0,01 % en 2010.

Economie et tarifs de cette ligne de produit

Colissimo et Colissimo Recommandé

Cette gamme de produit représente [...] % du chiffre d'affaires et [...] % des volumes des produits relevant du service universel. Elle a connu entre 2006 et 2007 une croissance importante, [...] % en volume, portée par la croissance du Colis en général. La Poste l'explique notamment par le développement du commerce électronique réalisé par les sites marchands. L'affranchissement en ligne apparaît donc particulièrement adapté aux besoins clients de ces sites et « Colissimo.fr » peut constituer un outil utile dans le cadre de la croissance du commerce en ligne. Le chiffre d'affaires évolue dans les mêmes proportions : [...] %.

Colissimo « affranchissement en ligne »

La Poste a souhaité introduire un différentiel tarifaire entre les offres commercialisées au guichet et celles commercialisées sur le site colissimo.fr, sous la forme d'une remise fixée à 5 % sur l'ensemble des tarifs des produits pouvant être affranchis en ligne. Elle correspond à la rétrocession de [...] % de l'économie des coûts de guichet, soit [...] € en moyenne.

La Poste estime qu'à terme [...] % du trafic devraient être affranchis en ligne contre [...] % aujourd'hui, grâce à un effort promotionnel massif en mars, et au référencement de l'offre Colissimo « affranchissement en ligne » sur les sites marchands.

L'offre Colissimo et comparaisons européennes

Le précédent avis tarifaire avait mis en relief le niveau élevé des tarifs Colissimo. Le tableau qui suit montre que c'est encore le cas et que l'écart se creuse avec Deutsch Post qui n'a pas augmenté ses prix.

Poids	Nouveau tarif Colissimo	Allemagne	Belgique	Espagne	Suisse (1 € = 1,51 CHF)
750 g	6,70 €	3,90 €	6,00 €	5,70 €	4,00 €
1,5 kg	7,65 €	3,90 €	6,00 €	6,25 €	4,00 €
4 kg	10,50 €	6,90 €	8,00 €	7,30 €	5,30 €
8 kg	15,25 €	6,90 €	8,00 €	8,25 €	5,30 €
16 kg	23,25 €	9,90 €	10,00 €	13,15 €	10,60 €

En moyenne pondérée des volumes du Colissimo, les écarts sont les suivants : + 79 % par rapport à l'Allemagne, + 63 % par rapport à la Suisse, + 15 % par rapport à l'Espagne et + 11 % par rapport à la Belgique.

Ainsi le tarif de l'offre Colissimo apparaît sensiblement plus élevé que celui des offres équivalentes, proposées dans les autres pays européens. Cette situation pose la question du caractère abordable de l'offre Colissimo pour l'envoi de petits objets.

5. Eléments de contexte sur la question de l'envoi de petits objets à un tarif abordable

L'envoi de petits objets à un tarif proche de celui de la « Lettre »

Dès juin 2006, l'Autorité alertait La Poste au sujet de plaintes d'usagers à qui était refusée la possibilité d'envoyer au tarif « Lettre » des petits objets. Ces usagers étaient orientés vers des prestations sensiblement plus onéreuses telles que le « Colissimo » et se plaignaient également du manque d'informations sur les règles applicables et de la confusion qui en résultait. Les services de la Commission européenne se faisaient également l'écho de telles plaintes émanant d'usagers français.

En octobre 2007, La Poste a, dans ses conditions générales de vente, introduit l'interdiction d'insérer des objets dans les envois au tarif « Lettre » bien qu'il permette, aux termes du code des postes et des communications électroniques, des envois jusqu'à 2 kilogrammes. L'envoi de petits objets au tarif « lettre » donnait accès à des tarifs de l'ordre de 2€ pour l'envoi de livres, CD ou DVD tandis que le tarif des colis postaux est supérieur à 5€. Dès lors, le consommateur ne bénéficiait plus, au sens de la réglementation, d'un tarif abordable pour l'envoi de petits objets tels que les CD, DVD et livres.

Dans les autres pays européens, les petits objets tels que les CD et les DVD sont expédiés au tarif « Lettre ». On notera à cet effet que le format est un inducteur de coûts significatif et que par conséquent le contenu n'influence pas la tarification.

L'Autorité relève également que, pour les émetteurs de courrier en nombre, La Poste ne met pas d'obstacle, à sa connaissance, à l'insertion d'objets plats tels que les cartes à puce bancaires ou de sécurité sociale et cartes de stationnement.

Mini Max

Saisie d'un projet de hausse des tarifs des colis postaux, l'Autorité a estimé, dans son avis n° 2008-0002 du 5 février 2008 sur les tarifs des colis du service universel, que ces tarifs devaient être appréciés au regard de l'ensemble des possibilités offertes au consommateur pour l'expédition de ses envois : « (...) le niveau et l'évolution des tarifs des colis du service universel ne se conçoivent que sous réserve de l'existence d'une offre complémentaire à un tarif équivalent ou proche du tarif « lettre », pour des envois d'un format standard adapté au dépôt et à la remise en boîtes aux lettres et permettant son usage pour une variété suffisante d'objets dont la valeur ne justifie pas le recours au Colissimo ».

Ainsi, à la demande de l'Autorité, La Poste s'est engagée à lancer une offre de service universel pour l'envoi de petits objets à un tarif proche de celui de la « Lettre ». Ce service dénommé « Mini Max » a fait l'objet de l'avis n° 2008-1070 en date du 18 septembre 2008.

Au vu des caractéristiques du produit « Mini Max » qui lui ont été présentées par La Poste, l'Autorité a estimé que cette nouvelle offre répondait de façon satisfaisante aux besoins exprimés par les consommateurs de la commercialisation d'un nouveau produit relevant du service universel pour l'envoi de petits objets à un tarif abordable.

Initialement prévue pour octobre 2008, sa date de commercialisation a été reportée ensuite au 15 décembre 2008.

Le tableau ci-après retrace les principaux tarifs proposés en France et dans différents pays européens pour l'envoi de petits objets.

Tarifs applicables pour l'envoi de petits objets en France et dans différents pays européens

		50-100g	100-250g
Tarifs «Lettre»	Allemagne	1,45€	
	Royaume-Uni (taux de change janvier 2008)	0,64€	0,93€
	Belgique	1,08€	1,77€ (jusqu'à 350g)
	Italie	1,50€	2,00€
Colissimo en France (2008)		5,30€ avec suivi des envois et indemnisation	
Colissimo en France (2009)		5,50€ avec suivi des envois et indemnisation	
« Lettre Max » en France		3,15€	4,15€
« Mini Max » en France (2009)		1,50€	2,50€

L'offre « Mini Max » apparaît donc pour l'envoi de petits objets au tarif « Lettre », comme une alternative adaptée au produit Colissimo et « Lettre Max ». Ses tarifs sont en ligne avec ceux pratiqués dans les autres pays européens.

Il est dès lors crucial que les consommateurs soient pleinement informés des différentes possibilités qui s'offrent à eux pour répondre à leurs besoins.

La finalité de choix des consommateurs

Attentive aux modalités de lancement de ce produit, l'Autorité a demandé le 7 janvier 2009 à La Poste des informations relatives à la mise sur le marché de Mini Max pour en évaluer la disponibilité dans le réseau commercial de La Poste ainsi que les moyens qui avaient été mis en œuvre pour informer les consommateurs du lancement de cette offre.

La Poste a informé l'Autorité le 2 février que l'offre Mini Max était disponible dans ses différents points de contact et que les informations concernant le produit ainsi que les tarifs étaient désormais disponibles sur le site Internet de La Poste.

6. Conclusion

L'Autorité observe que les tarifs des colis domestiques sont plus élevés que ceux de produits comparables offerts dans les autres pays européens.

Comme elle l'a indiqué dans son avis n° 2008-0002, le niveau et l'évolution de ces tarifs ne se conçoivent que sous réserve d'une offre complémentaire à un tarif équivalent ou proche de la lettre pour l'envoi de petits objets.

L'offre Mini Max répond à cette demande et l'Autorité s'en félicite.

Elle ne peut néanmoins que constater que, au-delà de ses seules obligations réglementaires minimales, La Poste n'a pas mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires et suffisants en matière d'information sur le produit Mini Max en direction de son réseau comme des consommateurs, pour que ne perde pas une orientation préférentielle de ses clients à la recherche de produits d'envoi de petits objets vers des produits plus chers tels que Colissimo et Lettre Max.

Dans ces conditions, l'Autorité émet un avis défavorable à l'augmentation des tarifs du Colissimo présentée par La Poste le 12 janvier 2009.

Le présent avis sera notifié à La Poste. Il sera mentionné au *Journal Officiel* de la République française et publié sur le site Internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 12 février 2009

Le Président

Jean-Claude Mallet

Annexe à l'Avis n° 2009-0115
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Colissimo Guichet

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	5,30 €	5,50 €
500 g - 1 kg	6,50 €	6,70 €
1 - 2 kg	7,40 €	7,65 €
2 - 3 kg	8,30 €	8,60 €
3 - 5 kg	10,10 €	10,50 €
5 - 7 kg	11,90 €	12,40 €
7 - 10 kg	14,60 €	15,25 €
10 - 15 kg	16,60 €	17,25 €
15 - 20 kg	22,60 €	23,25 €

Colissimo Recommandé taux R1

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	7,60 €	7,80 €
500 g - 1 kg	8,80 €	9,00 €
1 - 2 kg	9,70 €	9,95 €
2 - 3 kg	10,60 €	10,90 €
3 - 5 kg	12,40 €	12,80 €
5 - 7 kg	14,20 €	14,70 €
7 - 10 kg	16,90 €	17,55 €
10 - 15 kg	18,90 €	19,55 €
15 - 20 kg	24,90 €	25,55 €

Colissimo Recommandé taux R2

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	8,50 €	8,70 €
500 g - 1 kg	9,70 €	9,90 €
1 - 2 kg	10,60 €	10,85 €
2 - 3 kg	11,50 €	11,80 €
3 - 5 kg	13,30 €	13,70 €
5 - 7 kg	15,10 €	15,60 €
7 - 10 kg	17,80 €	18,45 €
10 - 15 kg	19,80 €	20,45 €
15 - 20 kg	25,80 €	26,45 €

Colissimo Recommandé taux R3

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	9,70 €	9,90 €
500 g - 1 kg	10,90 €	11,10 €
1 - 2 kg	11,80 €	12,05 €
2 - 3 kg	12,70 €	13,00 €
3 - 5 kg	14,50 €	14,90 €
5 - 7 kg	16,30 €	16,80 €
7 - 10 kg	19,00 €	19,65 €
10 - 15 kg	21,00 €	21,65 €
15 - 20 kg	27,00 €	27,65 €

Colissimo Recommandé taux R4

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	10,90 €	11,10 €
500 g - 1 kg	12,10 €	12,30 €
1 - 2 kg	13,00 €	13,25 €
2 - 3 kg	13,90 €	14,20 €
3 - 5 kg	15,70 €	16,10 €
5 - 7 kg	17,50 €	18,00 €
7 - 10 kg	20,20 €	20,85 €
10 - 15 kg	22,20 €	22,85 €
15 - 20 kg	28,20 €	28,85 €

Colissimo Recommandé taux R5

Tranches de poids	Tarif en vigueur	Nouveau tarif
0 - 500 g	12,10 €	12,30 €
500 g - 1 kg	13,30 €	13,50 €
1 - 2 kg	14,20 €	14,45 €
2 - 3 kg	15,10 €	15,40 €
3 - 5 kg	16,90 €	17,30 €
5 - 7 kg	18,70 €	19,20 €
7 - 10 kg	21,40 €	22,05 €
10 - 15 kg	23,40 €	24,05 €
15 - 20 kg	29,40 €	30,05 €

Colissimo : Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	5,23 €
500 g - 1 kg	6,37 €
1 - 2 kg	7,27 €
2 - 3 kg	8,17 €
3 - 5 kg	9,98 €
5 - 7 kg	11,78 €
7 - 10 kg	14,49 €
10 - 15 kg	16,39 €
15 - 20 kg	22,09 €

Colissimo Recommandé taux R1: Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	7,41 €
500 g - 1 kg	8,55 €
1 - 2 kg	9,45 €
2 - 3 kg	10,35 €
3 - 5 kg	12,16 €
5 - 7 kg	13,96 €
7 - 10 kg	16,67 €
10 - 15 kg	18,57 €
15 - 20 kg	24,27 €

Colissimo Recommandé taux R2: Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	8,27 €
500 g - 1 kg	9,41 €
1 - 2 kg	10,31 €
2 - 3 kg	11,21 €
3 - 5 kg	13,02 €
5 - 7 kg	14,82 €
7 - 10 kg	17,53 €
10 - 15 kg	19,43 €
15 - 20 kg	25,13 €

Colissimo Recommandé taux R3: Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	9,41 €
500 g - 1 kg	10,55 €
1 - 2 kg	11,45 €
2 - 3 kg	12,35 €
3 - 5 kg	14,16 €
5 - 7 kg	15,96 €
7 - 10 kg	18,67 €
10 - 15 kg	20,57 €
15 - 20 kg	26,27 €

Colissimo Recommandé taux R4: Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	10,55 €
500 g - 1 kg	11,69 €
1 - 2 kg	12,59 €
2 - 3 kg	13,49 €
3 - 5 kg	15,30 €
5 - 7 kg	17,10 €
7 - 10 kg	19,81 €
10 - 15 kg	21,71 €
15 - 20 kg	27,41 €

Colissimo Recommandé taux R5: Tarifs en ligne

Tranches de poids	Nouveau tarif
0 - 500 g	11,69 €
500 g - 1 kg	12,83 €
1 - 2 kg	13,73 €
2 - 3 kg	14,63 €
3 - 5 kg	16,44 €
5 - 7 kg	18,24 €
7 - 10 kg	20,95 €
10 - 15 kg	22,85 €
15 - 20 kg	28,55 €

